EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **23 juin 2017 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt trois juin deux mille dix sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 juin 2017, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Christine DULAC-ROUGERIE à Monique BONNET, Louis COUSTÈS à Jean-Luc BLANC, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Pierre MIQUEL à Sylviane TARDIEU, Christian PORTEFAIX à Philippe BOHELAY**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Après l'appel, une minute de silence est faite en mémoire de Monsieur Daniel WACKENIER, ancien élu municipal et en hommage aux victimes des évènements dramatiques survenus au Portugal.
Monsieur le Maire sort pour l'examen, le débat et le vote du Compte Administratif (question n°2).
Madame Françoise NOUHEN, Première Adjointe, préside la séance pour la question n°2.
Madame Marianne MAXIMI arrive pendant la présentation du diaporama relatif à la question 2.
Madame Nadia GUERMIT-MAFFRE arrive avant le vote de la question 7 (fin du pouvoir donné à Monsieur Jean-Pierre LAVIGNE).
Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question 7 et donne pouvoir à Madame Marianne MAXIMI.
Monsieur Dominique ADENOT quitte la séance pendant le débat de la question 10 et donne pouvoir à Monsieur Pascal GUITTARD.
Monsieur Alparslan COSKUN quitte la séance avant le vote de la question 11 et donne pouvoir à Monsieur Guillaume VIMONT.
Madame Marion CANALES quitte la séance avant le vote de la question 12 et donne pouvoir à Monsieur Gérard BOHNER.
Madame Magali GALLAIS quitte la séance avant le vote de la question 12 et donne pouvoir à Monsieur Jean-Christophe CERVANTES.
Madame Françoise NOUHEN sort pour l'examen et le vote de la question 14 en tant que Présidente de Logidôme.
Monsieur le Maire suspend la séance à 00h00 pendant le débat de la question 14. M. le Maire reprend la séance à 00h05 après avoir vérifié que le quorum est atteint.

Rapport N° 27

TARIFS APPLICABLES DANS LE CADRE DE L'UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, le réajustement des tarifs appliqués dans le cadre de l'utilisation des installations sportives sur la période du 1er août 2017 au 31 juillet 2018, selon les tableaux et réglementation ci-après :

TARIFS APPLICABLES DANS LES ETABLISSEMENTS SPORTIFS
du 1er août 2017 au 31 juillet 2018 (sauf dispositions particulières)

TARIFS PUBLICS UNITAIRES		Saison 2017 – 2018 Unité	Carte abonnement
TENNIS Plein air	1) Plein tarif / 1 heure	8,70	75,50
	2) *Tarif réduit / Carte Citéjeune*	6,30	55,30
TENNIS Couverts	3) Plein tarif / 1 heure	10,50	92,30
	4) *Tarif réduit / Carte Citéjeune*	8,00	70,90

TARIFS A USAGE SPORTIF ASSOCIATIF OU SCOLAIRE			Saison 2017 – 2018 Tarif horaire
GYMNASES 800 m² ou plus	5)	Autun - Brugière - Cézeaux - La Charme - Croix-Neyrat - Fleury -	34,70 €
		Granouillet - Perrier -Pras - Soulier - Thévenet - Verlaguet -Verne -	
	6)	*Tarif réduit consenti aux lycées - collèges*	20,80 €
GYMNASES 500m² à 800 m²	7)	Buisson - Curie - Ferry - France - Maison des Sports (basket, archerie,	15,30 €
		Oradou - Baudelaire	
	8)	*Tarif réduit consenti aux lycées - collèges*	9,20 €
GYMNASES ET SALLES SPECIALISEES moins de 500 m²	9)	Maison des Boulistes, Boulodrome Andanson, Skate-park	9,70 €
	10)	Salles Arnaud (dojo Brizon/Salle J. Brel) - Arbos - salles des Cézeaux - de la M. Sports - Buisson – Dômes Gym, salle & musculation Marcombes - salles Thévenet - Stand de tir Cartoucherie et salles MDS	9,60 €
	11)	*Tarif réduit consenti aux lycées - collèges pour les salles sur tarif n° 10*	6,30 €
TERRAINS Plein Air	12)	Terrains engazonnés : Cézeaux = 1-2-3-5-6-7 / Leclanché = 4	17,90 €
		Espérance / Marcombes / Papillaud	
	13)	*Tarif réduit consenti aux lycées - collèges*	15,80 €
	14)	Terrains stabilisés, synthétiques, installations d'athlétisme, plateaux E.P.S.	10,20 €
		Stabilisés : Marcombes / Leclanché n° 1-3-5-7	
		Synthétiques : Leclanché n° 2 - 6 / Cézeaux n° 4 / Trémonteix / Boutet	
	15)	*Tarif réduit consenti aux lycées - collèges*	8,50 €
SALLES DE REUNION	16)*	Maison des Sports : Foyer - bureau 9 - salle Parme	9,70 €
		Fleury / Marcombes (Terrasse) /Thévenet / Espérance / Cézeaux / Autun / Curie / Cartoucherie / Andanson	9,70 €
	17)*	Salle de conférence Maison des Sports	13,20 €
	18)	Salon Guy Ollier Maison des Sports (vide)	29,30 €
HALL OUEST M.DES SPORTS	19)	Location pour exposition ou réunions diverses (hall vide)	91,80 €

AUTRES TARIFS FORFAITAIRES			Saison 2017 - 2018
		A - GRANDE SALLE	Jour
Spécificités		Location de la Grande Salle vide ou équipée de parquet sportif	
	20)	Période hivernale - 1ère manifestation	5 814 €
MAISON	21)	manifestation suivante ayant lieu le même jour	2 958 €
	22)	Période estivale - 1ère manifestation	5 100 €
DES	23)	manifestation suivante ayant lieu le même jour	2 601 €
	24)	Location de la salle - tarif à la 1/2 journée	2 958 €
SPORTS	25)	Immobilisation - montage - démontage (1/2 Journée = réduction de 50 %)	1 479 €
	26)	Démontage / Montage du parquet	3 570 €
	27)	Stand - Vente d'objets publicitaires ** (à la prestation)	111 €
	28)	Bar ** (à la prestation)	66 €

		B - LOCAUX DIVERS	Saison 2017 - 2018
PRESTATIONS COMMERCIALES MAISON DES SPORTS	29)	Salon Guy Ollier avec office Maison des Sports (vide)	102,00 €
	30)	Petite salle Maison des Sports, gymnase (vide)	40,80 €
	31)	Salle de conférence	51,00 €
	32)	Foyer	26,50 €
	33)	Hall ouest	173,40 €
	34)	Stockage temporaire de matériel - le m² par jour	1,10 €
	35)	Location de bureaux, le M² mensuel	8,00 €

		C - TARIFS FORFAITAIRES	Saison 2017 - 2018
PRESTATIONS DE SERVICE	36)	Participation des associations aux HS Gardiennage, l'heure	14,30 €
	37)	Agent de maitrise	33,00 €
	38)	Agent technique - agent de sécurité incendie	27,50 €
	39)	Agent d'entretien	18,00 €
	40)	Forfait nettoyage	84,60 €

CONDITIONS D'APPLICATION

(a) **Fct Spectacle** = Tarifs hors taxes + TVA obligatoire au taux en vigueur.
Manifestations à entrées payantes = prélèvement d'un % sur la recette
= selon dispositions du contrat avec application d'un minimum garanti pour la Ville

Stand, bar, activités commerciales
= Tarifs hors taxes – TVA obligatoire au taux en vigueur.

Fonction Sport = Pas de TVA (choix de la Ville de ne pas l'appliquer pour la fonction Sport)
= Les tarifs s'entendent sans les prestations sécurité incendie et de sécurité civile
= Toutes les autres prestations (matériels, personnel) font l'objet d'un devis.

Période estivale = Du 1er mai au 31 octobre
Période hivernale = Du 1er janvier au 30 avril et du 1er novembre au 30 décembre

(b) **La Ville se réserve le droit de fixer par convention des tarifs autres que ceux ci-dessus mentionnés pour des cas particuliers**

CONDITIONS D'APPLICATION DE LA TARIFICATION
DES INSTALLATIONS SPORTIVES
Saison 2017 – 2018

Etablissements scolaires des premier et second degrés	
UTILISATEURS	**TARIFICATION**
Ecoles primaires publiques	Gratuité
Ecoles primaires privées	Payant - tarif réduit
Collèges	Payant - tarif réduit
Lycées	Payant - tarif réduit
Autres établissements éducatifs Clermontois	Payant - tarif réduit
Autres établissements éducatifs non clermontois	Payant - plein tarif
Ecole de la 2ème chance	Payant - plein tarif
Rectorat, Académie	Payant - plein tarif
UNSS	Gratuité
USEP	Gratuité
UFOLEP	Gratuité

Etablissements d'enseignement supérieur	
UTILISATEURS	**TARIFICATION**
CRSU	Gratuit
ESPE Clermont Auvergne	Payant - plein tarif
SUAPS	Gratuit
UFR STAPS	Payant - 50 % de réduction

Associations	
UTILISATEURS	**TARIFICATION**
Associations sportives clermontoises	Gratuit
Sport-Entreprise Clermontois	Gratuit
Associations sportives non clermontoises	Payant - plein tarif
Associations non sportives clermontoises (réservations périodiques ...)	Payant - 50 % de réduction
Associations non sportives Clermontoises (stages et/ou demandes ponctuelles ...)	Payant - plein tarif
Fédérations, Ligues, Comités, District	Payant - 50 % de réduction
Autres demandeurs	Payant - plein tarif

Divers	
Administrations d'Etat (Douanes, DDSP, SRPJ)	Payant - 50% de réduction
SDIS	Gratuit

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 11 juillet 2017

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,

L'Adjointe aux Sports,

Christine DULAC-ROUGERIE